

**INFORMATIONS PEDAGOGIQUES**

\*

**Le déroulement pédagogique****- Architecture de base :**

La formation est organisée en modules dont l'approche disciplinaire permet la prise en compte de la progression de l'élève.

Les stages et la dimension professionnelle de la formation seront des axes structurants fondamentaux. (une mise à niveau est prévue en 1<sup>er</sup> année)

L'étudiant fera son choix de modules d'approfondissement en vue de l'examen (module 45 : Chantier d'aménagement et 46 : Conception et études) au mois de mars dès la 1<sup>er</sup> année en vue du choix de stage)

La formation comprend également

- Un séjour d'études des parcs et des jardins en région Ile de France en partenariat avec le cabinet paysagiste CAPSEL
- Un séjour éventuel à l'étranger (l'organisation de celui-ci étant géré par l'établissement pour l'Espagne)
- Partenariat avec une Galerie privée qui présente des trésors d'artistes contemporains ou « l'Art dans la nature »

**• CAO et design CAD**

- Avec DraftSight « logiciel de CAO 2D professionnel de 3DS Dassault Systèmes » nouveau logiciel accessible à tous pour créer, éditer et afficher les fichiers DWG. (mise à disposition spécifique pour les étudiants de moyens dédiés)

- Un module original basé spécifiquement à l'approche du statut d'artisan paysagiste

- La participation en responsabilité d'équipe à l'entretien des espaces verts du domaine de l'ensemble scolaire en 2<sup>e</sup> année (3 ½ Journées par an)

## Les stages individuels

1. 1. Novembre : 2 semaines
  - Insertion dans le domaine professionnel  
( bureau d'études envisageable pour les BacP TP)
1. 2. Mars / Avril : 5 semaines et Novembre (N+1) : 3 semaines
  - Application professionnelle en vue de la rédaction du rapport
  - 1 convention signée dès le mois de Mars
1. 3. Juin / Juillet : 4 semaines
  - Découverte professionnelle et technique ( y compris à l'étranger )

## Objectifs de la formation

**Prioritairement un objectif d'insertion professionnelle** dans trois grandes catégories de profils de postes :

- **Responsable de chantier** : il gère un ou plusieurs chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers. Il est salarié ou artisan entrepreneur paysagiste
- **Responsable des aménagements paysagers** sur un territoire donné au sein d'un service de collectivité ou d'une société gérant des équipements immobiliers, des infrastructures de loisirs... Il programme et gère les travaux de création et d'entretien des aménagements paysagers sur ce territoire. Il peut, dans certains cas avoir la responsabilité de la mise en œuvre d'une technique particulière telle que l'arrosage automatique, le fleurissement, l'élagage...
- **Technicien supérieur en bureau d'études** : il participe à l'élaboration de projets d'aménagements paysagers depuis la conception et l'étude des projets jusqu'à leur mise en œuvre,  
L'autonomie et la responsabilité pour les tâches et les missions seront liées à la taille de l'entreprise ou du service et la complexité de l'aménagement.  
Il peut aussi occuper la fonction de chef d'agence dans le cas de petites et moyennes entreprises, de chef de service dans le cas de collectivités locales de moyenne dimension, de technico commercial ou encore de responsable de jardineries.

## - Poursuite des études :

- **Etudes courtes** : Licence professionnelle, Certificat de spécialisation, formation complémentaire « paysagiste »
- **Etudes longues** : Classes prépa « post BTS-DUT » écoles agro, véto, INH
  - **Ecole d'architecte paysagiste**
    - classe prépa aux concours des écoles supérieures du paysage LEGTA Antibes
    - concours : ENSP de Versailles, EAPB de Bordeaux, EAPL de Lille , ESAP de Paris
  - **Ecole d'ingénieur-paysagiste**
    - Sur dossier et/ou concours : ITIAPE de Lille (apprentissage), ENIHP d'Angers, ENSHAP d'Angers, ENSNP de Blois
    - Prépa C + écoles d'agronomie
    - Faculté Universitaire des sciences agronomiques de Gembloux (Belgique) :
    - Ecole d'Ingénieurs de Lullier (Suisse)

# Evaluation et Examen

- **Le rapport écrit** : « il doit comporter au maximum 50 pages normalisées (2 000 signes par page en moyenne), annexes comprises. Le format A3 est autorisé, soit pour les plans et les cartes, soit pour l'ensemble du rapport.
- Dans le rapport écrit le candidat expose son étude, justifie sa démarche et ses choix en ayant au préalable analysé le contexte de cette étude. Enfin, il évalue les prolongements possibles de l'étude et les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir ».

**A noter que pour les stages bureau d'études, le rapport doit impérativement porter sur un projet élaboré par l'étudiant, encadré par le maître de stage (en aucun cas il s'agit de présenter un projet du maître de stage).**

L'examen comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50% dans la délivrance du diplôme : le groupe 1 qui est l'ensemble des épreuves terminales et groupe 2 qui est l'ensemble des contrôles en cours de formation.

## 0. Épreuves terminales = Groupe 1

Les trois épreuves terminales, organisées en fin de formation, permettent de contrôler que les objectifs terminaux de la formation sont atteints.

Épreuves	Coefficients	Nature	Durée
<u>Épreuve 1</u> Expression française et culture socio-économique	5	écrite	3h30
<u>Épreuve 2</u> Épreuve scientifique et technique à caractère professionnel	7	écrite	5h
<u>Épreuve 3</u> Rapport de stage	8	écrite et orale	45min
<b>Total coefficients</b>	<b>= 20</b>		

Rq : une moyenne inférieure à 9/20 à l'ensemble de ces 3 épreuves est éliminatoire.

## 0. Les Contrôles en Cours de Formation (CCF) = Groupe 2

CCF	Coefficients	Nombre de contrôles
<u>A-Traitement de données</u> => D11/D12	3	3
<u>B-Projet écrit d'un produit de communication</u> => M22	3	2 à 3
<u>C-Langue vivante 1</u> => D21	3	2 à 3
<u>D-Economie générale et appliquée</u> => D31/D32/D33	3	2 à 3
<u>E-Epreuve professionnelle</u> => D41/D42/D43/D44/D45 ou D46	8	7 à 11
<b>Total coefficients</b>	<b>= 20</b>	

Pour les MIL, les points au-dessus de 10 sont multipliés par 3, pour l'EPS, les points au-dessus de 10 sont multipliés par 2.

# **HORAIRES HEBDOMADAIRES EN SEMESTRS (4)**

**1ère année 2ème année**

## **Enseignements**

Français	1 h	1h	1 h	1h
Documentation	0,5h	0,5h	0,5 h	0,5h
Langue vivante	2 h	2h	2 h	2h
Economie Générale	1 h	1h	2 h	2h
Education socio-culturelle	1 h	1h	1h	1h
Education physique et sportive	1,5h	1,5h	1,5h	1,5h
Mathématiques	2h	1h	1 h	1h
Informatique	1 h	1h	1h	1h
Biologie - Ecologie	3 h	4h	4h	4h
Sciences économiques, gestion	1 h	2h	2h	
Sciences et Techniques D45 46	2 h	2h	3 h	3h
Sciences et techniques des équipements / Agroéquipements	1 h		1 h	
Agronomie	1h	1h	1h	1h
Aménagement / Aménagement paysagers	7 h	7h	7 h	8h
Module d'initiative locale / pluridisciplinarité / Mise à niveau	5 h	5h	2 h	2h